



REMERCIEMENTS

Remerciements à l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés le 15 mars 2020 et à celles et ceux qui ont fait confiance à la liste « Preixan, l'avenir ensemble » lors des élections municipales 2020.

La liste des 15 conseillers « Preixan, l'avenir ensemble » a été élue au premier tour. (photo ci-contre prise avant le confinement).

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020 : *Mise en place des différentes commissions*

Lors du conseil municipal du 2 juin 2020, après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité, de créer six commissions, dont la présidence revient de droit à le Maire, Patricia Dhumez..

Commission des finances :

Vice-président : Richard Six ;
Membres : Frédérique Bonhomme,
Pierre Marquier, Michel Rieussec.

Commission des travaux et de la voirie :

Vice-président : Michel Rieussec ;
Membres : Josiane Arméro,
Sylvain Gleyzes, Brigitte Ortega,
Richard Six, Bernard Vidal.

Commission des affaires sociales et éducatives :

Vice-présidente : Josiane Arméro ;
Membres des affaires sociales :
Sabine Bonnet, Eric Martin, Brigitte Ortega, Véronique Pla ; membres des affaires éducatives :

Frédérique Bonhomme, Sabine Bonnet, Maria Martinez-Cano, Bernard Vidal.

Commission de l'environnement :

Vice-présidente : Brigitte Ortega ;
Membres : Paulette Fourcade,
Christiane Guthmuller, Pierre Marquier, Véronique Pla, Michel Rieussec.

Commission de la vie associative et des animations :

Membres : Frédérique Bonhomme,
Sylvain Gleyzes, Christiane Guthmuller, Marie Martinez-Cano, Véronique Pla.

Commission de l'information et de la communication :

Vice-présidente : Josiane Arméro ;
Membres : Frédérique Bonhomme,
Sabine Bonnet, Paulette Fourcade,
Marie Martinez-Cano, Véronique Pla, Michel Rieussec.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020 :**Annulation de loyers commerciaux et professionnels durant la période de l'état d'urgence sanitaire**

Lors du conseil municipal du 2 juin 2020, après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité, d'apporter un soutien et une aide de la commune en procédant à l'annulation des loyers des mois de mars, avril et mai 2020 pour les trois preneurs de baux commerciaux ou professionnels, à savoir : le restaurant, la coiffeuse et le cabinet d'architecte, qui ont été directement impactés, et ont dû cesser leurs activités ou fortement les réduire.

SECRETARIAT DE MAIRIE**Horaires d'ouverture**

Depuis le 8 juin 2020, ouverture au public en accès présentiel libre, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h. Le port du masque reste obligatoire et une seule personne pourra être reçue à la fois.

L'accueil sur rendez-vous est possible, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h30, après appel auprès du secrétariat de mairie pour prise de rendez-vous, au 04.68.26.80.55.

À compter du **20 juillet et jusqu'au vendredi 14 août**, réouverture aux horaires d'avant l'état d'urgence, du lundi au jeudi de 8h à 10h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h.

À noter, horaires d'été pour la période du **17 août au 28 août 2020**, du lundi au vendredi, uniquement le matin, de 9h à 12h.

AGENCE POSTALE COMMUNALE**Fermée le samedi jusqu'à fin août 2020**

Afin d'être en harmonie avec l'organisation de La Poste durant la période de la Covid-19, l'Agence Postale Communale modifie ses horaires d'ouverture.

À compter du 6 juillet et jusqu'au 29 août 2020 inclus, ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h et le mercredi de 16h30 à 18h. Fermeture le samedi. Le port du masque reste obligatoire et une seule personne pourra être reçue à la fois.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE**Pas de fermeture cet été !**

La bibliothèque communale reste ouverte à tous au mois d'août, aux horaires habituels, le premier samedi du mois de 10h à 12h.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020 :**Vote des taux de fiscalité locale directe**

Lors du conseil municipal du 29 juin 2020, après en avoir délibéré, il a été décidé, à l'unanimité, d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale communale de 1 % pour 2020.

Les taux pour 2020 appliquées seront de : 40,09 % pour la taxe du foncier bâti et 126,65 % pour la taxe du foncier non bâti.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020 :**Vote des subventions 2020 aux associations**

Lors du conseil municipal du 29 juin 2020, après en avoir délibéré, il a été décidé, à l'unanimité, d'allouer aux associations en 2020, les subventions suivantes :

→ ACCA Preixan :	500 €
→ ASCP	300 €
→ Club du 3 ^{ème} Âge	1100 €
→ Comité des Fêtes	3500 €
→ FNACA	70 €
→ Amis de la Pétanque Preixanaise	500 €
→ Tennis Loisir Preixan	500 €
→ Ateliers Citoyens de Transition	0 €

(aucune subvention n'est accordée la première année d'activité d'une association).

LE BULLETIN MUNICIPAL CHANGE DE LOOK**Le bulletin municipal " PREIXAN AVENIR " devient "PREIXAN en un mot "**

Nouvelle charte graphique pour le bulletin municipal mensuel ! Cette version, la municipalité l'a voulue changeante, différente, claire. Pour accompagner ce bulletin nouvelle version, un mémo-info est joint sur feuille libre pour que vous ayez à tout instant l'information ou le numéro indispensables.

À conserver près du téléphone !

Par souci économique et environnemental, une autre méthode de diffusion est à l'étude pour la rentrée.

La distribution du bulletin papier dans la boîte aux lettres de chaque foyer ne sera plus automatique.

Le bulletin diffusé à la fin du mois d'août 2020 vous précisera les modalités retenues.

NOUVEAUTÉ INFO-COM

Pour une information immédiate, une page FACEBOOK de la mairie a été créée : "mairie de Preixan".

N'hésitez-pas à la consulter et à vous abonner.

Un mode opératoire est disponible à :

infomairie11250@gmail.com

RECONNAISSANCE DU CARACTERE DE CALAMITES AGRICOLES SUR LA COMMUNE

Dossier de demande d'indemnisation

Par arrêté du 19 mai 2020, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a reconnu le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les exploitants agricoles du département de l'Aude lors des fortes pluies et inondations générées par la tempête Gloria, du 21 au 24 janvier 2020, dans les conditions suivantes :

Biens sinistrés : Pertes de récolte sur maraîchage (choux, navets, salades, poireaux, sarriette) et fleurs (hélíchryses) ; Pertes de fonds sur cultures pérennes : dégâts aux sols, dégâts aux vignes, pêchers, aspergeraies, plantations d'artichauts, plantations de fraisières ; Pertes de fonds sur autres cultures : dégâts aux sols ; Autres pertes de fonds : ouvrages (chemins, fossés, digues, talus, terre, buses), travaux de remise en état (pelle, tracto, camion, bulldozer, main d'œuvre exploitant), balles de foin, clôtures, ruches, cheptel (agneaux).

Conditions d'éligibilité : Seuls les exploitants agricoles actifs à la date du sinistre et justifiant de la souscription d'une assurance agricole incendie tempête peuvent prétendre à indemnisation. A ce titre, ils peuvent déposer auprès de la DDTM de l'Aude un dossier de demande d'indemnisation. **Les dossiers sont à adresser par courrier postal pour le vendredi 31 juillet 2020 dernier délai** à l'adresse suivante : DDTM de l'Aude - Service économie agricole et développement rural 105 Bd Barbès CS 40001 – 11838 CARCASSONNE cedex.

Le dossier d'indemnisation et sa notice sont à télécharger sur le site des services de l'État (<http://www.aude.gouv.fr/calamites-agricoles-procedures-en-cours-r510.html>) ou à demander auprès des services de la DDTM de l'Aude.

MARIAGE

Premier mariage du déconfinement

Le samedi 13 juin 2020, s'est déroulé le mariage d'Anaïs NEE et de Valentin VERIE en présence d'une famille restreinte.

Seuls les témoins et les parents des mariés ont pu assister à la cérémonie, parés du masque obligatoire. Félicitations et meilleurs vœux de bonheur à ces jeunes mariés.

DOTATION DE MASQUES

Masques gratuits à retirer auprès du secrétariat de mairie pour les Preixanais.es non dotés.es

Tous les Preixanais.es âgés.es de 11 ans et plus ont perçu deux masques gratuits. Si toutefois, certains Preixanais.es, absents lors des jours dédiés aux dotations, n'ont pas, à ce jour, leur quota de masques gratuits, il conviendra, qu'un représentant du foyer non doté contacte le secrétariat de mairie pour fixer les modalités de retrait, au 04.68.26.80.55.

ECOLE DU RPI PREIXAN-ROUFFIAC

Dernier jour de classe, dernier jour d'école primaire

Vendredi 3 juillet 2020, à Rouffiac d'Aude, les parents et les enseignants ont assisté, dans le respect des règles sanitaires, à une petite manifestation de départ des 12 CM2 du RPI Preixan-Rouffiac. Marie Ruiz Mascaraque, directrice, a tenu à dire au revoir aux enfants qui quittent l'école élémentaire pour entrer en sixième. Elle a évoqué le contexte sanitaire difficile empêchant le déroulement de nombreux projets qu'elle envisage de reporter en septembre. Elle a félicité les enfants pour leur travail durant le confinement avant de leur souhaiter une bonne poursuite d'études au collège.

A cette occasion, Monsieur le Maire de la commune, Thierry Mascaraque, et Madame le Maire de Preixan, Patricia Dhumez, ont remis aux écoliers une calculatrice pour assurer une continuité entre l'élémentaire et le secondaire.

Ce moment convivial s'est poursuivi par le verre de l'amitié et dans la bonne humeur, chacun s'est souhaité de bonnes vacances.



